

Franche-Comté Interactive (FCI) - Organisation de conférences technologiques sur le territoire du Grand Besançon - Participation financière de la Ville

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur :

I. Franche-Comté Interactive (FCI) : présentation

Créé en 1999, Franche-Comté Interactive, réseau des professionnels du Multimédia de la Région Franche-Comté, agit pour le développement des TIC. Son siège est fixé au Centre Numérique de Montbéliard et l'association dispose d'une antenne sur Besançon (Centre International de Séjour) depuis l'automne 2008.

FCI est une association au service des prestataires informatique et multimédia, constituée en syndicat professionnel depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle compte à ce jour 120 membres adhérents répartis sur la Franche-Comté dont une cinquantaine sur l'agglomération bisontine. FCI a pour objet de favoriser la coordination, la coopération, la promotion des Entreprises et le développement des compétences existantes dans le domaine des TIC en Franche-Comté.

L'association a pour objet l'exercice de tous les droits et facultés reconnus par la loi aux syndicats professionnels et notamment :

- ◇ étudier toutes questions d'ordre professionnel, économique, social et technique, se rapportant aux prestataires dans les métiers TIC
- ◇ défendre les intérêts communs des professions TIC en Franche-Comté
- ◇ structurer et promouvoir l'offre des prestataires régionaux
- ◇ arbitrer les litiges d'ordre professionnel entre adhérents dans le cadre des chartes qualités de service
- ◇ veiller à la dignité et au maintien de la loyauté dans les transactions et les rapports confraternels, de lutter contre la concurrence déloyale et la publicité mensongère, d'assainir le marché dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs
- ◇ identifier les opportunités technologiques et économiques susceptibles d'intéresser les membres
- ◇ faciliter les actions collectives et la collaboration au sein du réseau
- ◇ mutualiser les investissements et dépenses.

En outre, FCI organise de nombreuses actions collectives qui permettent d'illustrer les compétences régionales sur des projets de rayonnement régional, national, voire international. La mise en place d'une telle synergie permet de stimuler la collaboration entre entreprises dites concurrentes, mais aussi celles de compétences complémentaires.

Pour encourager l'émergence de nouveaux usages, Franche-Comté Interactive a lancé en 2009 quatre nouveaux portails de services :

- ◇ *Annuaire professionnel intégrant totalement les fonctions d'exploitation de la vidéo en ligne*
- ◇ *Portail de vente aux enchères d'espaces publicitaires*
- ◇ *Coopérative en ligne pour la vente directe de producteurs agricoles aux consommateurs.*

◇ *Portail de recensement et de réservation en ligne des offres locatives professionnelles en Franche-Comté (salles de réunion, salles de formation, bureaux individuels).*

Ces portails de services sont développés en tenant compte des besoins de tous les représentants de filières afin d'être mutualisés et individualisés pour chaque structure qui désirera utiliser l'un de ces outils ou leurs fonctionnalités.

Enfin, Franche-Comté Interactive accompagne les porteurs de projet dans le montage de leur dossier de financement et l'instruction des dossiers de Crédit d'Impôts Recherche et dispositifs Jeune Entreprise Innovante.

II. Partenariat et programme d'actions 2009-2010

FCI souhaite développer son rayonnement à un niveau régional et par la même occasion être plus proche des acteurs économiques et institutions franc-comtoises, en renforçant ses actions à Besançon au service des prestataires informatique et multimédia.

Pour ce faire, et afin d'être en mesure de contribuer à l'animation et la stimulation du tissu économique du Grand Besançon, FCI sollicite une participation financière de la Ville de 5 000 € dans le cadre de l'organisation sur le territoire du Grand Besançon, sur la période allant du 1^{er} juin 2009 au 1^{er} juillet 2010, de 4 conférences technologiques portant sur les thèmes suivants :

* **Plateforme collaborative** : optimisez le travail d'équipe et la gestion de projet. Atelier de démonstration sur les solutions collaboratives, leurs fonctionnalités et applications dans le monde industriel. Intervenant : Florent Soulière de COMTINUX.

Date : Juin 2009. Lieu : TEMIS Innovation. 50 participants attendus.

* **Sécurité Informatique** : «quels sont les dangers de l'informatique ? Pourquoi et comment se défendre» ? Mobilisation des plus grands experts réseau et sécurité de renommées mondiales sur l'évènement FRHACK - colloque international sur le thème de la sécurité informatique. Intervenants : Jérôme ATHIAS, Joanna Rutkowska, Richard Matthew Stallman, David Hulton (h1kari), Cesar Cerrudo (Argeniss), Brett Moore (Insomnia Security), Sebastian Muñoz et Rodrigo Rubira Branco (BSDaemon).

Date : Septembre 2009. Lieu : Kursaal Besançon. 300 participants attendus.

* **E-commerce** : toutes les solutions de vente en ligne. Présentation des solutions e-commerce et de leur impact organisationnel et économique sur l'entreprise. Intervenant : Gérald VILLEMIN PASS-TEK.

Date : Janvier 2010. Lieu : CCI du Doubs. 50 participants attendus.

* **Veille** : détecter les produits tendances avant vos concurrents. Atelier de sensibilisation afin d'aborder le thème de la veille et de l'intelligence économique. Intervenant : Hung Tran de COMPETIS.

Date : Juin 2010. Lieu : CCI du Doubs. 50 participants attendus.

Il convient de noter qu'une participation d'un montant de 7 500€ a été sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une participation financière de 5 000 € de la Ville à l'organisation par Franche-Comté Interactive en 2009 et 2010 de 4 évènements technologiques sur le territoire du Grand Besançon. Cette dépense sera prélevée sur l'imputation 65.020.6574.10100 qu'il convient d'abonder par un crédit d'égal montant qui sera proposé lors de la décision modificative n° 1 pour 2009.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.